D.E.E.S

Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé d'Éducatrice spécialisée

ERASME
Institut du travail social

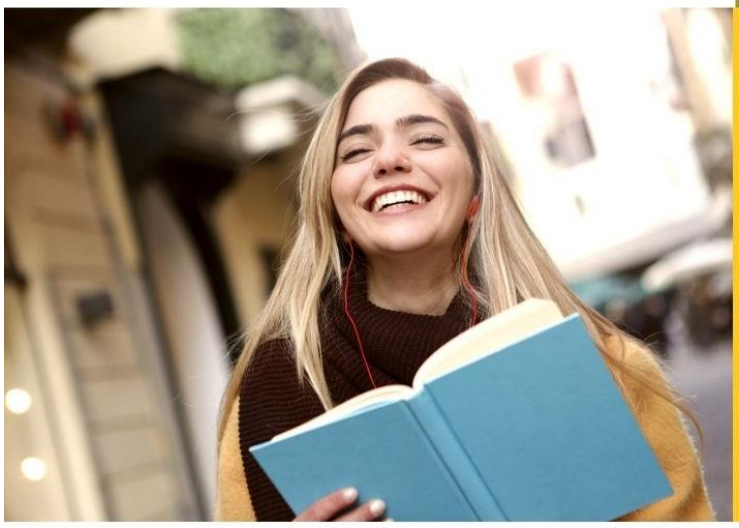

Rentrée 2022

membre des CEMÉA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Erasmus+

OFAJ
DFJW

SOMMAIRE

Orientations et projet d'ERASME 3
ERASME, qui sommes-nous ? 3
ERASME, notre association 4
Devenir éducateur spécialisé 5
Définition du métier 5
Pré-requis et admission 6
Procédures d'inscription 2022 7
Allègement et dispense de formation 8
Compétences et objectifs du DEES 9
Domaines de compétences (DC) 9
Contenu de la formation 10
Modalités de suivi et d'évaluation 18
Dispositifs pédagogiques de suivi des étudiants et étudiantes 18
Evaluation et validation des acquis 19
Présentation à l'épreuve finale organisée par le rectorat 20
Mesure de la satisfaction des étudiants/étudiantes 20
Tarifs 20
Contribution de vie étudiante et de campus 21
Modalités et moyens pédagogiques 21
Débouchés après le DEES 23
CONTACTS 23

ORIENTATIONS ET PROJET D'ERASME

ERASME, qui sommes-nous ?

L'Institut du travail social est un établissement privé régit par la loi 1901, sous contrat avec le ministère de l'Éducation. L'institut et son CFA délivrent des formations aux métiers **d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur**. ERASME délivre ces formations sur ses sites de Toulouse (31), de Montauban (82), de Mane (31).

Notre singularité ? Proposer, aussi souvent que possible, **une éducation active**, où l'apprenant est acteur de sa formation. Et pour cause, les CEMEA, mouvement d'Éducation Nouvelle, association d'éducation populaire, sont membres fondateurs de notre association et nous sommes membres associés des CEMEA.

L'institut propose également de la formation continue : médiation animale et canine, évaluation externe, fonction de coordination, développement du pouvoir d'agir... Formations délivrées à ERASME ou en intra - au sein même des établissements - quand ils en font la demande. La relation constante avec les établissements sociaux et médico-sociaux permet à ERASME d'être à l'écoute des besoins des employeurs et de s'adapter en permanence.

Expert du social, l'Institut œuvre également dans le champ de la recherche et agit à l'international avec ses partenaires : fédérations, réseaux, universités, établissements médico-sociaux. L'Institut se veut ouvert et agile, de nombreuses coopérations avec d'autres organismes de formation et avec l'université permettent d'enrichir la formation.

ERASME est engagé dans **les transitions sociétales, technologiques et environnementales**. Acteur de l'innovation sociale, nous œuvrons à la transformation des milieux et des institutions pour et par le développement du pouvoir d'agir des individus et des collectifs. Ainsi, par son innovation, ERASME prend place dans les enjeux qui traversent les politiques sociales, en proposant des réponses aux publics visés et en œuvrant dans le champ de la formation.

L'Institut du travail social a pour mission de former des professionnels du travail social :

- Éclairés, émancipés et maitres des pratiques de leur discipline
- Attentifs au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- Respectueux des droits humains et de l'environnement

En mesure d'œuvrer pour :

- Le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de la démocratie
- Une société humaniste, inclusive et respectueuse des différences et de l'environnement
- Le renforcement des droits sociaux et de la cohésion sociale.

ERASME, notre association

- ### Fonctionnement

ERASME est une association loi 1920, à but non lucratif. L'association comprend une cinquantaine de membres : des personnes physiques et qualifiées, des personnes morales (des associations du secteur, établissements sociaux et médico-sociaux, réseaux d'établissements ou de personnes concernées) et des membres de droit (les CEMEA, FAIRE-ESS, la Région, le département).

Pour fonctionner et prendre des décisions, l'association comprend **3 instances :**

- L'Assemblée générale, qui se réunit une fois par an (en juin en général) et pose les grandes lignes politiques de l'association. Tous les membres sont invités.
- Le Conseil d'administration, qui se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'administration comprend 2 représentants des salariés et 2 représentants des étudiants, qui ont voix consultative. La présence des étudiants est importante pour que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer et participer à l'association. Les 2 représentants sont élus parmi les délégués.
- Le Bureau, se réunit une fois par mois. Il est mené par un président ou une présidente. Le Bureau gère les affaires courantes, sur délégation du Conseil d'administration. Les noms des membres du Bureau en cours sont consultables sur notre site internet.

Le Président donne ensuite pouvoir à la directrice de l'association pour gérer l'association, dans les orientations choisies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

- ### Les comptes de l'association

En tant qu'association à but non lucratif, si ERASME tire des bénéfices, elle ne peut répartir la somme entre ses membres, contrairement à une entreprise par exemple. S'il y a bénéfice, ils sont versés en fonds propre, ce qui permet de fonctionner les années de déficit.

Chaque année, les comptes de l'association sont certifiés par un Commissaire aux comptes, validés en Assemblée générale et déposés au Journal Officiel.

- ### Le projet de l'association

En 2021 et 2022, ERASME révise son projet associatif avec la participation de toutes les parties prenantes (des étudiants de dernière année sont également invités). Formaliser un Projet Associatif permet de discuter et de partager ensemble ce qui contribue à l'identité de l'association et synthétise les axes d'actions futures de l'association, de les formaliser et ainsi de disposer d'un document référence qui répond globalement à 3 grandes questions :

1. Qui sommes-nous ?
2. Vers quoi voulons-nous aller ensemble ?
3. Comment voulons-nous y aller ?

Le projet associatif actuel figure sur notre site internet, le prochain sera résumé sur le site internet, dès sa finalisation, au 2ème semestre 2022.

DEVENIR EDUCATEUR SPECIALISE

Définition du métier

Extraits de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

Dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles, l'éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée intervient dans une démarche éthique et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluri professionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il ou elle est amenée à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté, en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels elle.il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Elle.il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et aide à l'épanouissement de la personne.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles elle.il travaille.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée est un ou une professionnelle du travail social : « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il ou elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » (Décret n°2017-877 du 6 mai 2017)

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES). La nouvelle réforme des formations en travail social, dont les textes ont été signés le 22 août 2018, classe le DEES au niveau 2 RNCP ou niveau 6 CNCP et lui attribue le grade licence pour les candidat.es démarrant cette formation depuis septembre 2018.

Prérequis et admission

L'admission en formation est organisée conformément à la procédure prévue par le décret n°2018- 734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social. Pour s'inscrire à la formation d'éducateur spécialisé, les candidats /candidates doivent remplir l'une des trois conditions ci-dessous :

ETRE TITULAIRE SOIT :

- Du baccalauréat,
- Ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV[1],
- Ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats/candidates souhaitant bénéficier de cette 3ème possibilité de validation d'acquis, Erasme, Institut du travail social propose la procédure suivante :

➔ Les candidats/candidates remplissent un dossier téléchargeable sur le site internet de l'institut et le renvoie avec les pièces demandées.
➔ Si l'étude du dossier est satisfaisante, une rencontre du candidat ou de la candidate est organisée pour effectuer une vérification du niveau d'expression écrite.

L'ADMISSION

L'admission se fait en deux temps :

1. Étude d'un dossier déposé au moment de l'inscription.

2. Pour les candidatures pré-retenues suite à l'étude du dossier, passage d'un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat ou de la candidate à l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée.

[1] La liste des titres ou diplômes de niveau IV inscrits au répertoire national des certifications professionnelles est consultable sur le site internet
: www.cncp.gouv.fr

Procédures d'inscription 2022

En application de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, une procédure nationale d'inscription « Parcoursup » pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur a été mise en place. Cette procédure d'inscription sur Parcoursup s'applique depuis 2019 aux formations en travail social, dont le diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

La procédure d'inscription sur Parcoursup concerne la très grande majorité des candidats/candidates, sans limite d'âge :

- Les lycéens/lycéennes en classe de terminale préparant le baccalauréat ou un diplôme équivalent.
- Les étudiants/étudiantes en réorientation, et ceci quel que soit le diplôme universitaire déjà obtenu.
- Les apprentis et apprenties.
- Les personnes souhaitant reprendre des études après interruption.
- Les demandeurs/demandeuses d'emploi.

Seuls les candidats/candidates ci-dessous ne sont pas concernés par Parcoursup :

- Les candidat.es relevant de la formation continue, c'est-à-dire les personnes en situation d'emploi au moment de l'inscription et dont la formation sera prise en charge financièrement par leur employeur (contrat de professionnalisation).
- Les étudiants /étudiantes étrangers/étrangères hors Union Européenne.

Cette procédure nationale sur Parcoursup permet de formuler des vœux d'inscription dans les formations souhaitées. Chaque choix d'une formation préparant à un diplôme spécifique dans un établissement compte pour un vœu.

Pour les candidat.es en situation d'emploi et dont la formation sera prise en charge financièrement par leur employeur, une procédure d'inscription sur dossier est proposée par notre centre de formation ; ce dossier est à télécharger sur notre site internet et il doit nous être renvoyé. L'inscription peut se faire dès maintenant.

Le calendrier d'inscription 2022 sur Parcoursup est arrêté par le Ministère de l'Enseignement supérieur selon les étapes suivantes :

- Ouverture de la plateforme Parcoursup pour découvrir les offres de formation ;
- Dépôt des vœux par les candidat.es ;
- Complétude des dossiers d'inscription et confirmation des vœux ;
- Examen des dossiers des candidat.es par les établissements de formation et organisation des épreuves d'admission ;
- Réponse des établissements et de choix des candidats/candidates.

Allègement et dispense de formation

ALLEGEMENTS DE FORMATION

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au DEES précise qu'« à l'entrée en formation, les candidats/candidates font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils ou elles peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation ».

Les allègements sont étudiés à l'issue des résultats aux épreuves d'admission et ils doivent être soumis à l'avis d'une commission pédagogique de la formation.

La commission pédagogique a émis un avis favorable pour que les candidats/candidates titulaires d'un des diplômes ci-dessous et obtenus avec mention puissent bénéficier de cette possibilité d'allègement d'un an :

- DUT carrières sociales
- Licence ou MASTER 1 en sciences humaines ou sociales (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie) ou licence professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social
- MASTER 2 quelle que soit la spécialité
- Professionnel de l'action sociale avec au moins 5 ans d'expérience

Si vous entre dans les critères ci-dessus, vous saurez que votre demande sera étudiée avec un avis favorable, même si la décision définitive ne vous sera donnée qu'à l'issue des résultats aux épreuves d'admission comme le précise la réglementation.

DISPENSE DE FORMATION

Seuls les titulaires des diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ou de conseiller en économie sociale familiale, obtenus à partir de juillet 2021 dans le cadre de la nouvelle réglementation, pourront bénéficier de dispenses de formation du DEES. Les titulaires de ces 4 diplômes pourront bénéficier des allègements et dispenses de certifications des DC3 et DC4.

COMPETENCES ET OBJECTIFS DU DEES

Domaines de compétences (DC)

Annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé

DC1 : La relation éducative spécialisée

- Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
- Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe
- Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
- Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
- Accompagner à l'exercice de la citoyenneté
- Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif
- Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative
- Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif
- Soutenir la personne dans l'accès à ses droits
- Favoriser le développement des capacités de la personne
- Favoriser et soutenir les dynamiques collectives

DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

- Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif
- Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé
- Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation
- Concevoir et mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective
- Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées
- Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif

DC3 : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

- S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio- éducative
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes
- Rédiger des écrits professionnels
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif
- Construire et entretenir une relation partenariale
- Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation
- Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux

Contenu de la formation

La formation d'éducateur spécialisé est d'une durée de 3 ans et elle est composée de :

La formation allégée dure 2 ans dans ce cas et elle est composée de :

- 850 heures de formation à l'institut ERASME
- 1730 heures de formation en situation professionnelle
- 1000 heures de travail personnel

L'organisation de la formation d'éducateur spécialisé à ERASME, Institut du travail social et la progression des acquisitions s'appuient sur cinq dimensions :

1. Des temps de formation commune avec les étudiant.es en formation d'assistant/assistante de service sociale à l'Institut de formation de la Croix Rouge de Toulouse.

2. Une diversité de mises en situation professionnelle visant à la fois l'appropriation d'un territoire d'intervention, la coopération pluri-professionnelle, le partenariat interinstitutionnel, le développement du pouvoir d'action des usagers/usagères et le développement de capacités d'initiatives des professionnels/professionnelles face à des situations complexes.

3. Un dispositif de double certification avec la licence des sciences de l'éducation pour les étudiants et étudiantes suivant le cursus complet en trois ans.

4. La possibilité de vivre des expériences de mobilité internationale et l'ancrage de la formation sur l'espace européen.

5. Une participation d'usagers/usagères dans les dispositifs de formation.

⇨ Des temps communs de formation avec les étudiants en diplôme d'assistant de service social

Afin d'acquérir une culture professionnelle commune pour développer la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux et améliorer l'accompagnement des personnes confrontées le plus souvent à de multiples difficultés, nous avons défini un dispositif de formation commune pour les étudiant.es préparant le DEES dans notre établissement et celles et ceux préparant le DEASS à l'IRFSS Occitanie Croix Rouge.

A partir de leur première année de formation, en plus du suivi en commun de 200 heures de formation encadrées par des enseignants chercheurs du département des Sciences de l'Education de l'Université Jean Jaurès de Toulouse (cf. paragraphe ci-après), les étudiants et étudiantes inscrits à la formation du DEES ou du DEASS, suivent un parcours commun de formation d'une durée de près de 300 heures visant l'acquisition de compétences et de connaissances transversales et d'une culture commune de travailleur social.

Les temps communs de formation sont planifiés au cours des trois années :

Première année : module étude d'un territoire

Afin que les futurs travailleurs sociaux inscrivent leur action individuelle et collective d'accompagnement des personnes dans une perspective de développement social, un dispositif commun autour de l'étude de territoire est mise en œuvre au premier semestre de la formation.

Seconde année : module sur la transition numérique

Pour accompagner les impacts des TIC sur les usages des personnes accompagnées et ceux des travailleurs sociaux, un module commun de formation sur la transition numérique est organisé au cours de la seconde année.

Troisième année : module d'approfondissement professionnel

Un parcours d'approfondissement des enjeux professionnels du travail social servira d'étayage à la professionnalisation dans ses dimensions techniques et éthiques. Il permettra à chaque étudiant de : appréhender sa responsabilité de travailleur social en tant qu'acteur de changement et d'innovation.

S'appuyer sur des références théoriques et la réalité de terrain pour développer une expertise transférable à différents champs de l'intervention sociale.

⇨ Formation à la coopération entre professionnels/professionnelles du social et du sanitaire

Au cours des trois années, des séquences de formation commune sur le savoir coopérer sont proposées aux étudiant.es en formation d'assistant de service social ou de soins infirmiers à la Croix Rouge et d'éducateur spécialisé à Erasme, Institut du travail social.

Une alternance permettant la découverte de nouvelles pratiques

Les 2 100 heures de formation en milieu professionnel sont réparties en six situations individuelles ou collectives différentes permettant une progression des acquisitions et des mises en responsabilité :

- Semestre 1 : 70 heures de formation pratique réalisées en petites équipes avec les étudiant.es en formation d'assistant/assistante de service social pour étudier un territoire. Les sites professionnels sont trouvés par ERASME, Institut du travail social, l'IRFSS Occitanie Croix Rouge et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- Fin du semestre 1 et semestre 2 : réalisation d'un stage d'action sociale d'une durée de 200h. C'est un stage qui permet aux étudiant.es de 1° année de formation éducateur spécialisé, de découvrir l'action sociale et de rencontrer les différents publics.
- Semestre 2 : réalisation d'un stage individuel de 300 heures centré sur la découverte des métiers et des publics de l'éducation spécialisée.
- Semestre 3 : réalisation d'un stage collectif de 300 heures centré sur le développement social et la coopération entre les acteurs sur un territoire. Les sites de stage sont trouvés par Erasme Institut du travail social.

- Semestres 4 : réalisation d'un stage Expérimentation et travail en équipe pluriprofessionnelle de 260h. Cette période de stage peut s'envisager en mobilité
- Semestre 4 et 5 : réalisation du stage individuel de professionnalisation de 950 heures permettant la conduite d'une action en responsabilité, l'étayage d'un positionnement éducatif et éthique et la construction d'une position professionnelle.

L'organisation de stages collectifs proposés par Erasme, Institut du travail social aux semestres 1 et 3 assure aux étudiant.es en début de formation et de rentrée scolaire la garantie d'avoir un stage de qualité. Elle développe les compétences de coopération et de travail d'équipe des étudiant.es. Elle permet d'accompagner des projets de sites professionnels.

⇨ La possibilité de vivre des expériences de mobilité internationale et l'ancrage de la formation sur l'espace européen

Dans le cadre d'un programme de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, tous les étudiant.es participent à un échange collectif franco-allemand-hongrois-polonais de deux semaines durant la première année.

La formation favorise la possibilité de suivre à l'étranger un stage professionnel ou une mobilité académique lors de la 2ème ou 3ème année de formation. Un dispositif de mobilité internationale porté par la Région Occitanie accompagne financièrement les projets des étudiant.es.

Des contenus de formation sont élaborés à partir des résultats de projets de recherche-action dans lesquels ERASME, Institut du travail social est impliqué, en particulier dans l'espace transfrontalier franco-espagnol.

⇨ Une formation ouverte sur la recherche et un dispositif de double certification avec une licence des sciences de l'éducation

Si les modalités d'accompagnement socio-éducatif des personnes en situation de vulnérabilité, d'handicap ou de précarité sont en évolution permanente, les recherches en travail social sont de plus en plus nombreuses et les savoirs produits nécessitent une actualisation des programmes de formation. Pour cette raison, ERASME, Institut du travail social a fait le choix de développer ses coopérations avec les universités et les réseaux de recherche.

⇨ L'intégration d'unités d'enseignement de la licence des sciences de l'éducation

Dans le cadre du dispositif de double certification avec la licence des sciences de l'éducation suivi par les étudiant.es suivant le cursus complet de la formation d'éducateur spécialisé à ERASME Institut du travail social, cinq unités d'enseignement sont intégrées dans le programme au cours des trois années de formation :

- Semestre 1 : une première UE (24h) "Découverte des grands pédagogues et l'histoire de l'éducation" permet de connaitre les figures marquantes de la pédagogie en les resituant dans leur contexte historique et de se doter des repères essentiels à la compréhension des faits marquants de l'histoire contemporaine de l'éducation.
- Semestre 2 : une seconde UE "Sciences de l'Education et de la Formation : Histoire, fondements et enjeux" (24h) propose de sensibiliser les étudiants à la recherche en sciences de l'éducation et de la formation de manière à ce qu'ils sachent dans quelles conditions cette discipline a été

créée et comment elle s'est développée, qu'ils et elles comprennent également de quelle manière les recherches en éducation et en formation se conçoivent, se réalisent et sont valorisées.

- Semestre 3 : une troisième UE "La recherche en Sciences de l'Education et la Formation : initiation" (24h) propose de former les étudiants à la recherche en Sciences de l'Education et de la Formation en présentant différentes démarches de recherche, offrant aux étudiants un cadre d'analyse structuré et ouvert sur ces démarches de recherche, favorisant l'apprentissage des concepts et des modalités opérationnelles inhérents à ces différentes démarches.
- Semestre 4 : une quatrième UE "Techniques de recueil de données" (24h). L'objectif de cette UE est de fournir aux étudiants les premiers concepts, méthodes et outils indispensables à la conception-réalisation d'une recherche dans cette discipline. Trois techniques de recueil de données seront étudiées : le questionnaire, l'entretien de recherche et l'observation.
- Semestre 5 : la cinquième UE "Techniques d'analyse de données" (48h) permet d'appréhender les différentes techniques d'analyse de données mobilisables en sciences de l'éducation et de la formation, les différentes stratégies d'analyse des données textuelles et les différentes stratégies d'analyse d'observations. Les étudiants y découvrent également les statistiques inférentielles et leur utilisation dans le cadre de l'analyse de données en sciences humaines.

Outre la découverte de la culture universitaire, ces cinq UE de la licence des sciences de l'éducation permettent l'acquisition de concepts scientifiques du champ éducatif et l'appropriation d'une démarche professionnelle rigoureuse s'appuyant sur une méthodologie de recherche.

Le dispositif de double certification avec la licence des sciences de l'éducation, l'augmentation des interventions d'universitaires et de chercheurs/chercheuses dans la formation, les passerelles entre notre formation et des formations universitaires, notre implication dans des projets de recherche nationaux ou internationaux sont autant de leviers sur lesquels Erasme, Institut du travail social s'appuie pour inscrire les étudiant.es en formation d'éducateur spécialisé dans une veille scientifique.

⇨ Une participation d'usagers/usagères dans les dispositifs de formation

Afin de garantir une plus grande pertinence et efficience des dispositifs d'intervention socio-sanitaires et des modalités d'accompagnement des personnes concernées, ERASME, Institut du travail social favorise l'intervention d'usagers/usagères dans la formation. En effet, les savoirs issus de l'expérience de vie des personnes en situation de handicap, d'exclusion sociale ou de grandes difficultés est irremplaçable. Vivre concrètement une situation ou se la représenter sans l'avoir réellement vécue est différent. La personne qui ne vit pas une situation ne peut, de l'extérieur, que l'imaginer, s'en faire une idée. L'appréhension intellectuelle d'une situation ne peut être que partielle, il lui manque un élément crucial : le vécu et tout ce qu'il génère, non seulement en termes de sentiments, d'émotions ressenties mais également en termes cognitifs. Seule la personne qui a réellement vécu une expérience est en capacité de décrire la façon dont elle l'a perçue.

Présentation des modules de formation

Semestre 1 : Septembre à janvier inclus

Finalités du semestre :

- ➔ Appréhender l'éducation spécialisée dans son environnement local, social et institutionnel
- ➔ S'ouvrir à des approches internationales.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M1 S'informer et s'organiser	93	58	0	35	3
M2 Réaliser une étude de territoire	268	128	70	70	10
M3 Interagir auprès d'un public	223	48	145	30	9
M4 Mobilité internationale et approche interculturelle	130	80	0	50	4
M5 UE FAC Les grand pédagogues et histoire de l'Education	126	24	32	70	4
Total	840	338	247	255	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : réalisation d'une étude de territoire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Les grands pédagogues et Histoire de l'Education.

Semestre 2 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

- ➔ Découvrir l'exercice du métier et acquérir la démarche de projet.

Modules	Durée totale	Centre	Formation pratique	Travail personnel	ECTS
M6 Agir auprès d'un public et réaliser un projet d'activité	379	105	200	74	14
M7 Situer son intervention et coopérer	77	34	30	13	3
M8 Appréhender les interactions individus et social	138	40	63	35	5
M9Mobilité Internationale et approche interculturelle	122	59	0	63	4
M5B Sciences de l'Education et de la formation : histoire, fondements, enjeux	124	24	30	70	4
Total	840	262	323	255	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire (module étalé sur les semestres 2, 4, 5et 6)

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Sciences de l'Education et de la formation : histoire, fondements, enjeux.

Semestre 3 : Septembre à janvier inclus

Finalités du semestre :

➔ Agir et coopérer avec les acteurs d'un territoire et développer la participation des personnes concernées

Modules	Durée totale	Centre	Formation pratique	Travail personnel	ECTS
M10 Communication et Participation	213	83	90	40	8
M11 Agir en situation professionnelle	113	59	30	24	4
M12 Situer son intervention et ses missions	420	100	250	70	15
M15 – Option 1 Licence SE – La recherche en SE et de la Formation Option 2 – Publics, Cœur de métier	94	24	0	70	3
Total	840	266	370	204	30

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE La recherche en Sciences de l'Education et de la formation.

Semestre 4 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

➔ Engager une intervention professionnelle en situation de responsabilité ;
➔ Travailler en équipe dans le cadre d'une dynamique institutionnelle.

Modules	Durée totale	Centre	Formation pratique	Travail personnel	ECTS
M13 Communiquer et s'inscrire dans un travail d'équipe	266	69	150	47	10
M14 Agir et construire un questionnement professionnel avec 35h de parcours optionnels sur la connaissance d'un champ d'intervention (4 options)	237	71	104	62	8
M15 Option1 Licence sciences de l'éducation : UE FAC Techniques de recueil de données	176	35	106	35	6
M15 Option 2 parcours allégé : Préparation certification du DC2-2					
M16 Coopérer et agir sur un territoire	161	59	70	32	6
Total	840	234	430	176	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge :

- Module sur la transition numérique
- Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Techniques de recueil de données

Semestre 5 : Septembre à janvier inclus

Finalités du semestre :

➔ Approfondir une question sociale ;
➔ Construire et étayer un positionnement éducatif et éthique.

Modules	Durée totale	Centre	Formation pratique	Travail personnel	ECTS
M18 Approfondir une question sociale avec 63h de parcours optionnels d'approfondissement commun avec les ASS de l'IRFSS CroixRougeetlesES del'InstitutSaint-Simon ARSEAA (12 options)	413	79	234	100	15
M19 Etudier une situation en mobilisant des connaissances et des outils d'analyse avec 52h de parcours optionnels : - Option 1 Licence sciences de l'éducation : UE FAC Techniques d'analyse de données - Option 2 parcours allégé	264	72	142	50	10
M20 Etayer un positionnement professionnel	163	59	74	30	5
Total	840	210	450	180	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge :

- Module approfondissement professionnel
- Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Techniques d'analyse des données

Semestre 6 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

- ➔ Conduire une action en responsabilité ;
- ➔ Evaluer, affirmer et expliciter son positionnement professionnel

Modules	Durée totale	Centre	Formation pratique	Travail personnel	ECTS
M21 Affirmer un positionnement réflexif et une posture éthique	395	31	245	170	17
M22 Finaliser son mémoire professionnel	345	60	35	250	13
Total	840	140	280	420	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Dispositifs pédagogiques de suivi des étudiants et étudiantes

Plusieurs dispositifs pédagogiques permettent aux étudiant.es de faire le point et de s'exprimer sur le déroulement de leur formation.

Le groupe de suivi :

Animé par des formateurs/formatrices permanentes, il a pour fonction prioritaire d'aider l'étudiant/l'étudiante, engagé à la fois dans son projet de formation et dans le dispositif pédagogique d'ERASME, Institut du travail social, à comprendre ce que signifie être en formation professionnelle d'éducateur spécialisé.

Il permet :

- ➔ L'identification des écarts entre les résultats ou les positionnements de l'étudiant/étudiante et les objectifs de la formation,
- ➔ L'élucidation de ses représentations du métier et de la formation,
- ➔ L'explicitation de la démarche globale d'apprentissage de l'étudiant/étudiante,
- ➔ Le suivi et l'aide à la recherche de stage pratique ainsi que la validation des choix de stage pratique.

Les groupes d'analyse de la pratique (GAP) ou d'élaboration professionnelle :

Ces espaces visent à la fois à permettre une analyse des situations professionnelles rencontrées durant les périodes de stage et à aider les étudiants et étudiantes dans l'élaboration d'un positionnement professionnel en référence à des modèles professionnels et éducatifs, des systèmes de valeurs et des concepts théoriques. Ces espaces sont animés par des professionnels/professionnelles en exercice et des formateurs/formatrices.

Le conseil de promotion

Aux deux dispositifs précédents centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant/étudiante, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion qui a pour objet de travailleur sur :

- ➔ Le déroulement de la formation pour la promotion concernée et le fonctionnement du collectif.
- ➔ La participation des personnes en formation à des projets spécifiques.

Au-delà de son objet, cette instance sert de travaux pratiques pour l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition de compétences du DC3.

Les délégué.es de promotion siégeant au conseil d'établissement sont élu.es ici. Deux formateurs/formatrices permanent.es participent au conseil de promotion.

Le suivi individuel du contrat de formation (SIC)

Nous avons institué un dispositif de suivi individuel du contrat de formation pour chaque étudiant/étudiante à l'issue de chaque semestre de formation. Il est assuré par les formateurs/formatrices référent.es de la formation. Le SIC a pour but de vérifier le bon déroulement de la formation et de négocier les éventuelles adaptations nécessaires.

Ce dispositif de suivi individuel du contrat de formation a pour fonction :

- ➔ Le suivi formel du déroulement du parcours de formation d'un étudiant/d'une étudiante de son entrée à sa sortie de l'Institut ;
- ➔ Veiller à ce que soient traités les écarts par rapport au prévisionnel et les difficultés rencontrées
- ➔ Enclencher les dispositifs d'alerte ou mesures de remédiation en cas de nécessité ;
- ➔ S'assurer de la négociation et du traitement des ajustements du parcours ;
- ➔ Tenir à jour le livret de formation et rédiger la synthèse de l'évaluation finale ;
- ➔ Traiter les demandes d'individualisation du parcours de formation.

Ces dispositifs d'évaluation, en particulier les groupes de suivi et le suivi individuel du contrat (SIC), permettent de faire le point sur le déroulement de la formation tout au long du parcours de l'étudiant/étudiante.

Lorsque des difficultés particulières sont identifiées, le formateur/la formatrice référente du parcours de l'étudiant/étudiante peut proposer des aménagements ou des aides. Ces dispositifs d'évaluation et de suivi visent à éviter le cumul de difficultés et des retards trop importants dans la progression des acquisitions.

Evaluation et validation des acquis

Evaluation des modules

La formation est organisée en modules répartis sur les six semestres. Chaque module fait l'objet d'une évaluation et d'une validation spécifique. L'évaluation est sanctionnée soit par une note / 20 (UE FAC et certifications internes), soit par une appréciation globale (validé / non validé).

Il n'y a pas de compensation entre les modules. Les ECTS sont attribués lorsque le module est validé. Si un module n'est pas validé, un travail de rattrapage est réalisé au semestre suivant.

Evaluation globale pour chaque semestre

A la fin de chaque semestre, une évaluation globale est réalisée pour chaque étudiant/étudiante. Les 30 ECTS du semestre sont attribués à l'étudiant/l'étudiante si tous les modules ont été validés. Si le semestre n'est pas validé dans sa totalité, un travail supplémentaire est demandé à l'étudiant/l'étudiante au cours du semestre ou de l'année suivant ; ce travail est l'objet d'une nouvelle évaluation.

Evaluation globale pour chaque année de formation

A la fin de chaque année de formation, une commission de validation statue sur le passage des étudiant.es dans le cycle annuel suivant.

Validation de la licence des Sciences de l'Education

Tous les étudiants/étudiantes suivant le cursus complet en trois ans sont inscrit.es à l'université par Erasme, Institut du travail social, pour valider la licence des sciences de l'éducation. Une convention signée avec l'université de Toulouse reconnait, par équivalence de programme et à l'obtention du DEES, 29 des 33 unités d'enseignement de la licence. Les étudiant.es doivent donc suivre et valider les 4 autres unités d'enseignement de la licence qui sont intégrées dans les 1 450 heures de formation du programme.

Présentation à l'épreuve finale organisée par le rectorat

A l'issue de la formation, le centre de formation présente auprès du Rectorat les candidats/candidates au diplôme qui satisfont aux conditions suivantes :

- ⇨ Les 150 crédits ECTS des cinq premiers semestres de la formation sont validés,
- ⇨ Le livret de formation dûment complété ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires ont été remis dans les délais,
- ⇨ Le taux d'absentéisme est inférieur à 15%.

Au cours du semestre 6, avant de confirmer les inscriptions auprès du Rectorat, la situation des candidat.es ne remplissant pas ces trois conditions fait l'objet d'une évaluation par une commission réunissant les formateurs/formatrices de la filière éducateur spécialisé, les délégué.es de promotion et la direction pédagogique du centre de formation. Les propositions de cette commission sont présentées à la commission pédagogique de la formation qui donne son avis sur la présentation ou non de ces étudiants/étudiantes au diplôme.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et en s'appuyant sur l'avis de la commission pédagogique, la direction d'ERASME, Institut du travail social décide de confirmer ou non auprès du Rectorat les inscriptions des candidats/candidates au diplôme.

Mesure de la satisfaction des étudiants/étudiantes

Chaque année, le dernier jour de la formation, les étudiant.es remplissent, individuellement et de manière anonyme, un questionnaire permettant de recueillir leurs appréciations. Ce questionnaire fait suite à un temps de bilan oral où chaque étudiant/étudiante est invité à s'exprimer sur les différentes rubriques du questionnaire. Les résultats des 3 questionnaires annuels sont ensuite analysés pour obtenir un bilan par promotion.

Tarifs

COÛT DES EPREUVES D'ADMISSION

Les informations relatives aux tarifs des :

- Frais d'inscriptions aux épreuves
- Frais de scolarité (si ADMIS aux épreuves)

sont disponibles sur notre site internet www.erasme.fr

ATTENTION : Les coûts d'inscription une fois versés sont acquis et ne feront en aucun cas l'objet de remboursement

Contribution de vie étudiante et de campus

Tous les étudiants/étudiantes admis à la formation d'éducateur spécialisé (sauf les salariés/salariées dont la formation est prise en charge) sont tenu.es de régler la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) instituée par la Loi Orientation et réussite des étudiants et étudiantes promulguée le 8 mars 2018. Elle est d'un montant annuel de 90 €. Les bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales de la Région Occitanie peuvent demander le remboursement de cette contribution.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants/étudiantes et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Modalités et moyens pédagogiques

La progression des acquisitions des compétences est organisée sur un rythme semestriel. Plusieurs espaces différentiés offrent une variété de situations d'apprentissage :

- Temps de formation en commun avec les assistants de service social de l'IRFSS Croix Rouge
- Enseignements assurés par le département des Sciences de l'éducation de l'université
- Périodes de formation en milieu professionnel
- Séquences de formation spécifique sur le métier d'éducateur spécialisé au sein de notre établissement
- Expériences d'échanges internationaux ou de mobilité de stage

ERASME, Institut du travail social propose plusieurs modalités d'enseignement et méthodes de formation qui s'appuient sur :

- La mobilisation des personnes en formation sur ce qui fait question pour elles et leur implication dans la recherche de réponses
- La responsabilisation dans la gestion de l'alternance
- La dynamisation de l'expérience du collectif, du fonctionnement institutionnel, des démarches coopératives et en réseaux
- L'implication dans l'activité, l'expérimentation, l'innovation
- L'interrogation des places au-delà des rapports formateur-formatrice/étudiant-étudiante et le rapport au savoir
- L'expérimentation des méthodes de projet, d'évaluation et d'investigation
- L'accompagnement et le soutien dans le parcours

L'expérimentation : s'organiser pour agir et produire

Les étudiants/étudiantes mobilisent leurs connaissances et leur sens pratique pour comprendre ce qui se passe, concevoir et conduire une action, en rendre compte et en tirer des leçons plus générales.

Des savoirs pour élucider et comprendre

Les contenus théoriques fournissent aux étudiant.es des théories explicatives destinées à élargir et à structurer leur compréhension des situations. Cette appropriation de savoirs académiques, des savoirs expérientiels ou de savoirs pratiques est programmée en fonction des objectifs de chaque étape de l'alternance.

La régulation collective : prendre du pouvoir et des responsabilités

Des instances spécifiques et régulières (réunion de promotion, conseil d'établissement, …) permettent aux étudiant.es d'exercer un pouvoir d'influence sur les conditions de leur formation. Ce faisant, chacun/chacune s'y entraîne à la négociation dans un collectif organisé et à la manière d'y prendre place.

L'articulation théorie/pratique

L'alternance est un facteur structurant du processus global d'apprentissage. Elle permet un maillage des objectifs des sessions théoriques et pratiques. L'alternance terrain / institut de formation est soutenue par des séquences régulières d'analyse de la pratique conduites par des éducateurs/ éducatrices en poste et par des commandes de travail spécifiques à chaque période de formation pratique en relation avec les apports théoriques dispensés au centre de formation au cours de chaque étape.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

L'accès au fonds documentaire

Le centre de documentation met à disposition un fonds documentaire diversifié et évolutif prenant en compte la couverture des thématiques traditionnelles : action sociale, handicap, cadre juridique, sociologie, psychopédagogie, école, questions sociales... Mais aussi, des thématiques actuelles dans des champs d'intervention diversifiés : Développement social, économie solidaire, pratiques de réseau et de partenariat, médiation, interculturel, mixité sociale et de genre, laïcité...

L'espace informatique et les photocopies

10 postes de travail sont disponibles, 7 sont en libre accès au sein de l'espace informatique et 3 sont accessibles au sein du centre ressources documentaires. Il est possible de réaliser des impressions et des photocopies de documents à partir d'un photocopieur relié au réseau.

Les supports dématérialisés de formation via L'ENT

Chaque étudiant/étudiante reçoit en début d'année un code d'accès personnalisé à l'ENT (Espace Numérique de Travail), permettant de retrouver :

L'actualité de l'institut de formation, le planning des cours – personnalisé, les supports pédagogiques par modules de formation, l'annuaire des stagiaires (par promo) et des salarié.es de l'institut, le blog de l'association ERASMIX, les infos pratiques. En plus des supports dématérialisés, les formateurs/formatrices peuvent imprimer différents supports de cours, si nécessaire.

DEBOUCHÉS APRES LE DEES

L'éducatrice et l'éducateur peuvent naturellement évoluer vers les postes de coordination de projets ou d'encadrement dans un établissement social ou médico-social, de conseiller techniques, etc. avec ou sans formation complémentaire. Les formations professionnelles ou universitaires se font souvent en alternance et permettent de maintenir le contrat de travail avec l'employeur, et la rémunération.

Notre Institut du travail social a développé des partenariats avec plusieurs formations complémentaires mises en œuvre à l'université Jean Jaurès de Toulouse :

- MASTERS en sciences de l'éducation, parcours Politique enfance-jeunes ou parcours Encadrement des services dans la santé et le social
- MASTER de sociologie, parcours Médiation, Intervention Sociale, Solidarités
- MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de l'INSPE. Parcours Ingénierie d'accompagnement et d'intervention pour une société inclusive. Avec possibilité d'allègements.

CONTACTS

Sophie DELORD
Assistante pédagogique
Tel : 05 61 19 27 60
contactpeda@erasme.fr

Karine GIANNITRAPANI / Clara SOUILHAC
Assistantes Epreuves d'admission
Tel : 05 61 19 27 64
kgiannitrapani@erasme.fr

Arnaud VILLEPONTOUX
Référent pour les élèves en situation de handicap
Tel : 05 61 19 27 77
avillepontoux@erasme.fr

ERASME

ERASME

ASSOCIATION ENGAGÉE

134 route d'Espagne
31035 TOULOUSE CEDEX 1

05 61 19 27 60

MEMBRE ASSOCIÉ DES CÉMÉA
PARTENAIRE DES PEP ET DE FAIRE-ESS

ERASME